

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

87/18 /CB
Objet

SEMDAS - Financement de
BIRAT II .
Allongement de la durée
des emprunts.

DATE DE CONVOCATION

13 Mars 1987

DATE D'AFFICHAGE

13 Mars 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 31

VOTE : POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE

03. AVR. 1987

APPREHENSION N° 2210
du 2-3-1987

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le 23 MARS à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - SOUTET -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT -
Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROUËAU - CANDAU - Mme CENAC -
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - JEAN - M. LACOTTE -
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BLSSÉREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M.
M. FABER - Mme FONTAN par Mme BARRAUD-DUCHERON - M. GEOFFROY
par M. CANDAU - M. LAPERCHE par M. ROUDOT

Absents Excusés: M. MOST

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

A 20 h 15 M. LACOTTE et Mme GAUDIN quittent la séance,
M. LACOTTE ayant donné pouvoir à Mme JEAN -

Le SEMDAS, concessionnaire de l'opération BIRAT II
a souscrit pour la réalisation des travaux deux emprunts de :

. 3 500 000 F à 10,50 % remboursable en 4 ans avec
2 ans de différé en date du 25 Août 1984

. 1 000 000 F à 8,50 % remboursable en 4 ans avec
2 ans de différé en date du 12 Août 1986.

Le ralentissement de la commercialisation constaté
ces derniers mois, et le risque de voir différer la réalisation
du Centre de Secours Intercommunal, incitent la Société à vous
proposer d'allonger la durée de remboursement des emprunts contractés
auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'éviter
l'éventuelle mise en jeu de la garantie apportée par la Ville de
ROYAN.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter
que la SEMDAS, concessionnaire, sollicite de la Caisse des Dépôts
et Consignations l'allongement de la durée de remboursement des
emprunts contractés.

.../...

La durée sollicitée serait de 7 années avec
4 années de différé d'amortissement aux mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu la délibération en date du 9 Mars 1984,
- . Vu la délibération en date du 26 Mai 1986,

DECIDE :

- d'autoriser la SEMDAS, concessionnaire pour la réalisation des aménagements du lotissement BIRAT II, à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'allongement de la durée de remboursement des emprunts contractés, le 25 Août 1984 pour 3,5 MF et le 12 Août 1986 pour 1 MF.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son Adjoint par délégation à signer tout document relevant de la présente décision.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. Les membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



J.P. Faber
J.P. FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR